

<b>Grille de vérification - Échafaudage sur cadres pour travaux légers</b>	<b>Conformité</b>
L'échafaudage et tous les matériaux sont à plus de trois mètres (10 pieds) des lignes électriques si celles-ci n'excèdent pas 12,5 kV et davantage si la tension est plus élevée.	
Il n'y a pas de risque d'affaissement ni de déplacement des sols (plancher ou autres).	
Le sol peut supporter la charge de l'échafaudage, le poids des travailleurs, leurs équipements et des matériaux. Attention aux périodes de gel et de dégel.	
Tous les éléments de l'échafaudage sont en parfait état (exempts de fissures, courbures, etc.).	
Les pieds de l'échafaudage sont placés dans des vérins sur des madriers et ajustés pour en assurer l'aplomb.	
Tous les éléments d'assemblage de l'échafaudage sont présents ; croisillons et verrous verticaux (bananes) sont installés de chaque côté.	
Lorsque sa hauteur dépasse trois fois la plus petite dimension de sa base, l'échafaudage est ancré.	
Le plancher de travail est composé de plateformes ou de madriers ayant une résistance nettement supérieure au poids de la charge prévue.	
Les madriers sont testés et estampillés comme équivalents à de l'épinette de catégorie n° 1.	

Le plancher (plateformes ou madriers) est fixé à l'échafaudage pour ne pas basculer ni glisser.	
Le plancher couvre tout l'espace de travail (sans ouverture) ; la largeur minimale est de 47 cm (18 po).	
La distance maximale entre le plancher et l'ouvrage est de 35 cm (14 po).	
La poste de travail à trois mètres ou plus du sol est muni de garde-corps conformes sur tous les côtés ouverts.	
L'accès au plancher de travail est exempt d'obstacles.	
S'il y a des madriers ou des plateformes, le plancher est accessible facilement par une échelle, un escalier ou par le bâtiment.	
Il y a une zone de sécurité autour de l'échafaudage.	
Le plancher de travail est muni de plinthes s'il y a risque de chute d'outils ou de matériaux.	

Date de vérification : \_\_\_\_\_

Vérificateur : \_\_\_\_\_